



AMOPA

# ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique par décret du 26 septembre 1968

30, Avenue Félix Faure - 75015 PARIS

Tél. : 01 45 54 50 82 - Site : [www.amopa.asso.fr](http://www.amopa.asso.fr)

## CONCOURS NATIONAL 2016-2017

### Défense et Illustration de la Langue française

### Classes des lycées, classes préparatoires et BTS

#### PRIX D'EXPRESSION ÉCRITE DE LA LANGUE FRANÇAISE

##### Sujets proposés

Les travaux devront être réalisés en classe

Les expressions artistiques sont multiples. Laquelle préférez-vous ? Expliquez pourquoi.

OU

Un sujet proposé par le professeur, énoncé clairement en tête de la copie.

#### PRIX DE LA JEUNE POÉSIE

Les formes fixes ou libres seront acceptées. Ecrire un poème ne dépassant pas une page.

#### PRIX MAUPASSANT DE LA JEUNE NOUVELLE

Ecrire une nouvelle de 6 pages au maximum. La présentation « traitement de texte » est demandée.

#### IMPORTANT – INFORMATIONS PRATIQUES

1°/Les travaux devront être strictement **personnels, individuels** et **authentiques**.

2°/Chaque copie devra porter, de façon lisible : nom, prénom, classe de l'élève, nom et coordonnées de l'établissement ainsi que la signature du professeur.

3°/Les cinq meilleures copies par classe et par niveau devront être adressées **exclusivement à la section AMOPA départementale à la date et à l'adresse indiquées ci-dessous** pour faire l'objet d'une première sélection par les jurys départementaux. Les copies sélectionnées seront transmises au jury national. Aucune copie adressée directement au Secrétariat national de l'AMOPA ne sera prise en compte.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le Secrétariat national.

#### Cadres à compléter par la section AMOPA départementale

Date de retour des copies

Adresse de retour des copies

Prix nationaux : livres, voyages, séjours touristiques

Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies solennelles

Le Palmarès national pourra être consulté sur le site internet de l'AMOPA début mai 2017